Réunion du 20 octobre 2022 au 20 octobre 2022

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Sport	525

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18

octobre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT

- le rejet de l'amendement budgétaire présenté relatif à la suppression de la proposition d'autorisation d'engagement au titre de l'organisation du Tour cycliste des Pays de la Loire présenté par le groupe Rassemblement National des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire à la déclinaison masculine, féminine et handisport du Tour des Pays de la Loire présenté par le groupe L'Ecologie Ensemble;

CONSIDERANT

la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription à la décision modificative 2022-3 d'une dotation de 3 500 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°525 « Sport » ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 3 500 000 € pour la prise en charge, sur quatre années, de l'organisation du nouvel évènement en Pays de la Loire, le « Région Pays de la Loire Tour ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs